

Arret 12 juillet 1994

Par **venussette**, le **24/09/2014** à **15:27**

problème juridique et solution énoncée par la cour de caassation

Par **Yann**, le **24/09/2014** à **16:25**

[smile4]Bien tenté!

Pas de bonjour, pas d'explication, même pas une véritable phrase![smile31]

En admettant même qu'il y ait ici quelqu'un de super bonne humeur et super gentil au point de vouloir ne serait-ce qu'essayer d'envisager d'apporter son aide la référence donnée ne permet pas d'identifier la jurisprudence en question.[smile33]

Allez lire la charte du forum et faites au moins un minimum d'effort pour nous présenter votre demande en bonne et due forme.

Par **gregor2**, le **24/09/2014** à **18:35**

Avec ou sans frites ?

Plus sérieusement merci de ne pas prendre les gens pour des subordonnés ou alors il nous faudra un salaire, vous n'êtes ni dispensée de faire des phrases ni de la politesse ni de nous apporter des éléments précis sur ce qui vous bloque. A bon entendeur ...

Il faut savoir donner envie aux autres d'apporter leur aide un minimum ...

Par **Alister**, le **24/09/2014** à **21:47**

Ahah ça fait bien longtemps que j'avais pas lu un tel post.

Je ne vous aiderais pas pour les raisons énoncées ci-dessus par mes deux compères, mais en tous cas merci, ça détends de lire ça après un examen. [smile4]

Par **gregor2**, le **24/09/2014** à **22:06**

[citation]Ahah ça fait bien longtemps que j'avais pas lu un tel post. [/citation] Normal en général on les supprime [smile4] Mais là fallait faire un exemple, je crois que si quelqu'un essaye de l'aider je supprimerai son message :p

[citation]ça détends de lire ça après un examen.[/citation]C'est bien après un examen on est tellement "out" qu'on rit de tout je vois, c'est puissant comme effet :p ça s'est bien passé ?

Par **Alister**, le **24/09/2014** à **22:28**

Ça s'est assez bien passé en fait, oui. [smile16] Plus que la note de synthèse. ;)

Eh bien, j'espère que vous n'en avez pas trop comme ça à supprimer.